

Augmenter les salaires et les pensions, c'est urgent, c'est possible, c'est gagnable !

Tout augmente sauf les salaires !

électricité

+8%

prévue en février

gaz

+15,8%

depuis 2019

carburant

+16%

depuis le début de l'année

alimentation

+10%

pour le sucre

+23%

pour les pâtes

et entre

9 et 15%

sur la charcuterie, les fruits, et légumes, les produits laitiers et même le pain

Selon une étude de l'association Action Tank « Entreprise et Pauvreté », basée sur les données de l'Insee, un ménage modeste aux dépenses moyennes subit a minima un surcoût annuel de 1 500 €.

La CGT revendique :

- la revalorisation du Smic à 2 000 € brut ;
- une augmentation de 10 % du point d'indice dans la fonction publique ;
- l'indexation des salaires et pensions sur l'inflation, pour que toutes les grilles de salaires dans le privé et le public suivent cette évolution avec la mise en place d'une échelle mobile des salaires. Supprimée en 1983, l'indexation des salaires sur les prix existe en Belgique, au Luxembourg, en Espagne, à Chypre...
- la prise en compte du niveau de qualification dans les grilles de conventions collectives et pour la fonction publique.

Elles et ils se sont mis·es en grève, elles et ils ont obtenu des augmentations de salaires !

LACTALIS (39)

6 jours de mobilisation

↳ **+7,2%**

DASSAULT FALCON SERVICES (93 et 33)

6 jours de grève

↳ **+140 €**
et des primes exceptionnelles

MARIE SURGELÉS (86 et 79)

5 jours de grève

↳ **+6,9%**
et 8 CDI

La CGT, appelle tous les Salarié (e)s, travailleurs et travailleuses, les retraité.es, les jeunes et les privé.es d'emploi à s'emparer de la journée de grève interprofessionnelle, et à participer massivement aux rassemblements :

le 10 novembre :

Valence: 14h champ de Mars

Romans: 10h Place Jules NADI

Montélimar: 14h Théâtre

Le 10 novembre, je rejoins le mouvement social

- ✚ POUR vivre dignement de mon salaire et de ma retraite,
- ✚ POUR de meilleures conditions de travail et de vie,
- ✚ POUR le droit à la protection sociale et à une retraite décente,
- ✚ POUR une autre répartition des richesses.



Renforcer la CGT dans les élections à venir, c'est donc renforcer vos chances de gagner sur vos salaires et traitements ainsi que sur vos conditions de travail.

Comment faire grève ?

Comment faire grève ?

Le droit de grève est un droit fondamental reconnu à toutes les salarié·es (cadres, ouvrier·es, employé·es, précaires, apprenti·es, etc.) par la Constitution française. Dans le secteur privé, la grève peut être déclenchée à n'importe quel

moment. Dans le secteur public, la grève doit avoir fait l'objet d'un préavis (art. L. 2512-2 du Code du travail) déposé par une organisation syndicale. Contrairement à une idée reçue, ni les syndicats ni les salarié·es du secteur privé ne sont tenu·es de déposer un préavis avant de se mettre en grève.

Pour en savoir plus, flashez le qr-code :



Syndiquez-vous

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts. Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____
Âge : _____ Profession : _____
Entreprise (nom et adresse) : _____

Bulletin à renvoyer à UD CGT Drôme 17 rue Georges BIZET 26000 Valence.

téléphone : 04 75 56 68 68 - Courriel : ud@cgt26.fr Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpo@cgt.fr.

